

L'an deux mil quinze, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :
19 février 2015

Affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 29

<u>20 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, ROUSSEL Annaïck, SAINTILAN Denis, THESSIER Maryvonne et VEILLON Sandra.

<u>4 pouvoirs</u>: Mme BOURCIER Véronique (pouvoir à M. le Maire), M. LORAND Guénaël (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme RUCKERT Elsa (pouvoir à M. DESBORDES), M. SALAÜN Ronan (pouvoir à Mme DÉSILES).

 $\underline{5}$ absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, JOUSSEAUME et RAULT, Mesdames FRANCANNET et RANSONNETTE.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### Nº 15.041

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2015

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 3 février 2015 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de cette séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 3 février dernier **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.



L'an deux mil quinze, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 19 février 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, ROUSSEL Annaïck, SAINTILAN Denis, THESSIER Maryvonne et VEILLON Sandra.

<u>4 pouvoirs</u>: Mme BOURCIER Véronique (pouvoir à M. le Maire), M. LORAND Guénaël (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme RUCKERT Elsa (pouvoir à M. DESBORDES), M. SALAÜN Ronan (pouvoir à Mme DÉSILES).

<u>5 absents excusés</u>: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, JOUSSEAUME et RAULT, Mesdames FRANCANNET et RANSONNETTE.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### N° 15.042

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - ANNÉE 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation du projet de budget est précédée par l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice et sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant l'adoption du budget. Le rapport introductif au débat doit comprendre des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements prévus, le niveau d'endettement et son évolution ainsi que les perspectives d'évolution des taux d'imposition.

S'agissant d'un débat d'orientations, celui-ci se conclut sans vote et participe simplement de la pleine information des Conseillers et des habitants.

La situation de notre pays au sein du contexte international bien connu de tous accentue l'importance de notre politique d'accompagnement social et d'accès aux services publics pour tous. C'est notamment le cas pour ce qui concerne les tarifs de nos équipements culturels, sportifs et de loisirs, notre tarification des activités périscolaires en fonction du quotient familial et des tickets sport et culture et les modalités de mise en place, dans ce contexte, de la réforme des rythmes scolaires.

C'est pour répondre aussi à cette situation de crise que notre effort doit se poursuivre pour l'emploi et le logement.

La mission conjointe des collectivités du territoire est de créer les conditions d'accueil et de développement d'entreprises de toute taille tant à Liffré qu'à l'échelle du Pays de Liffré.

Cette unité d'action en faveur de l'emploi a de nouveau trouvé récemment à se concrétiser par la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Liffré (CCPL) de la réalisation du quartier d'activités de Sévailles qui sera l'un des poumons économiques du territoire à échéance de 5 ans.

La CCPL vient également d'avaliser l'acquisition de locaux relais pour l'implantation d'activités tertiaires au rez-de-chaussée du programme d'Aiguillon Construction rue de Fougères.

Mais aider à la création d'emplois, c'est aussi permettre aux salariés de se loger sur le territoire afin de minimiser leurs dépenses annexes et de bénéficier du haut niveau de services qui est proposé sur Liffré.

C'est la raison pour laquelle les efforts entrepris depuis plusieurs années maintenant seront poursuivis tout au long de l'année 2015 et, au-delà, tout au long du mandat. Ces efforts devront permettre à la commune de respecter les engagements pris de permettre la pendaison de crémaillère de 110 nouveaux logements par an.

Les règles que nous nous sommes données pour la réalisation de ce programme demeurent celles qui nous ont guidées au cours des années passées, à savoir :

- Poursuivre la construction de logements en limitant la consommation des terres agricoles,
- Offrir de nouvelles formes de logements (appartements, logements intermédiaires...) pour permettre de répondre aux besoins des jeunes ménages et des publics âgés,
- Offrir une plus grande diversité dans la typologie des logements proposés,
- Poursuivre l'effort pour la construction de logements locatifs sociaux.

# Pour mener à bien ces projets, la commune devra composer, bien évidemment, avec les ressources disponibles sur son territoire.

La loi de finances pour 2015, comme ses devancières, prévoit, dans le cadre de la « contribution des collectivités à la réduction des déficits publics » une diminution de la DGF de 11 Mds € sur la période 2015 – 2017 dont 3.6 Mds € pour l'année 2015. Même si cette baisse prend en compte les territoires les plus défavorisés en faisant croître de 8.5 % les crédits des dotations de péréquation, la situation du territoire ne devrait pas lui permettre d'en bénéficier et il faut donc s'attendre à voir diminuer les recettes provenant de l'Etat entre 2% et 3 % pour l'année 2015.

Ces baisses durables ne peuvent trouver à être compensées qu'en portant une attention constante à nos équilibres financiers et aux impacts de nos différentes décisions sans rien renier des engagements pris en direction de la population comme des agents de la collectivité.

Pour réussir dans cette voie sans accroître la pression fiscale sur les habitants du territoire, ce qui est l'objectif pour 2015, il convient de mettre en œuvre tous les outils à notre disposition et, au premier plan, celui que représente la mutualisation des moyens, que celle-ci se traduise par la construction de services communs, comme ce sera le cas avant l'été pour le service ressources Humaines et pour le service d'instruction des Autorisations des Droits du Sol (ADS), ou par la mise en commun de moyens, comme cela se pratique déjà pour certains matériels mais aussi pour la passation de nos actes d'achat, chaque fois que c'est économiquement pertinent.

Poursuivre cette politique permettra à la commune – comme à toutes celles du Pays de Liffré – de continuer à bénéficier d'un haut niveau de service, tout en accroissant les ressources de l'ensemble du territoire via l'intercommunalité dont les recettes seront accrues par des dotations de l'Etat valorisant les mises en commun et les mutualisations.

1- Le budget communal : les recettes de fonctionnement.

#### Les dotations

Les dotations de l'État (15% des recettes de fonctionnement hors exceptionnel).

En l'absence d'évolution positive des facteurs qui affectent ce chapitre (pas de hausse significative de la population, même si le recensement qui vient de se terminer démontre que la population serait au-delà de 7 300 habitants..., une baisse de 3% environ de la DGF et de la dotation de solidarité rurale est estimée pour 2015. Toutefois, il convient de souligner que cette baisse en volume peut s'accompagner d'une augmentation de cette recette en pourcentage total des recettes du fait d'une diminution globale des recettes.

## Les impôts et taxes (67.71 % des recettes de fonctionnement hors exceptionnel)

Le chapitre 73 a poursuivi son augmentation en 2014, la progression des bases et, surtout, la progression des taux en 2014 expliquent cette augmentation, qui est inférieure à celle qui était programmée, principalement du fait de la non perception − qui sera compensée au premier trimestre 2015 − de la dotation de solidarité communautaire (63 000 € attendus). En l'absence d'évolution des taux de fiscalité, ces recettes devraient être relativement stables en 2015.

#### Les bases fiscales

Les recettes de fiscalité locale qui représentaient l'an passé plus de 4,5 M€ sont composées essentiellement des éléments suivants :

- o la taxe d'habitation et les taxes foncières, 2 776 €,
- o l'attribution de compensation versée par la CCPL, 2 153 K€.

## Evolution de nos bases fiscales

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
T.H.	7 368 000	7 545 000	7 897 492	8 309 000	8 770 067	8 962 000
F.B.	7 670 000	8 026 000	8 581 221	8 654 000	9 013 463	9 198 000
F.N.B.	195 100	198 200	202 557	201 500	198 775	198 600

A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore connaissance de nos bases fiscales 2015, nous savons seulement que la loi de finances a établi à 0.9 % l'évolution des valeurs locatives cadastrales, ce qui nous donne une indication de l'évolution possible de nos bases fiscales, cette évolution légale devant être complétée par le nombre de logements livrés en 2014.

Au final, nos recettes fiscales devraient progresser légèrement.

# Les produits des services (12% des recettes de fonctionnement hors exceptionnel)

Ces recettes restent stables entre les deux exercices, en pourcentage des recettes, malgré un écart de près de 200 000 € entre le prévisionnel et le réalisé essentiellement dû à un décalage entre les recettes périscolaires qui étaient attendues (422 000 €) et celles qui ont été réalisées (345 000 €). Cet écart est essentiellement lié au fait que les hypothèses de facturation des nouveaux rythmes scolaires n'étaient pas stabilisées au moment du vote du budget 2014.

## Les recettes exceptionnelles

Elles s'établissent à 82 203 €

## 2- Le budget communal : les dépenses de fonctionnement

## Les dépenses à caractère général

Les dépenses réelles à caractère général de fonctionnement représentent environ 26% des dépenses totales de fonctionnement hors charges exceptionnelles en retrait d'un point dans l'ensemble des dépenses 2014 par rapport à 2013 ce qui confirme leur maîtrise.

#### Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 61% des dépenses réelles de fonctionnement. Stables en pourcentage par rapport à l'exercice 2013, et ce alors même que la réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre dont l'effet attendu était considéré comme inflationniste, ce qui ne semble pas avoir été le cas, même s'il est encore trop tôt pour le préciser, un premier bilan ne pouvant être effectué qu'au terme de l'année scolaire.

#### Autres charges

Les autres charges de gestion courante représentent toujours 11% des dépenses réelles de fonctionnement.

#### Charges financières

Les charges financières représentent à peine plus de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement de 2014.

#### Résultat de l'exercice

Au final, l'exercice se conclut sur un résultat réel hors exceptionnel (recettes réelles hors exceptionnel - dépenses réelles) de 175 560 € contre 769 825 € en 2013 et 135 570 € en 2012. Ce résultat conforte le résultat reporté pour un total de 1 712 673 €.

#### 3- Le budget communal : les recettes d'investissement

Les recettes 2014 ont été essentiellement composées d'emprunts, à hauteur de 2 281 280 €, ce qui représente plus de 80 % des recettes réelles de la section.

Le solde de la section d'investissement ressort à 362 773 €

## 4- Le budget communal : les dépenses d'investissement

Après deux années de diminution conséquente et normale des dépenses d'investissement (les dépenses de renouvellement et d'extension du patrimoine communale avaient été réalisées), l'année 2014 marque le redémarrage du volume d'investissement avec une progression de près de 9 % des dépenses par rapport à 2013.

Les dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt se sont ainsi élevées en 2014 à 1 905 882 € (1 750 740 € en 2013).

Le remboursement de la dette (chapitre 16) n'a pesé qu'à hauteur de 520 912 € en 2014 suite au transfert de certains emprunts sur le budget réserves foncières en 2013.

#### Perspectives 2015 en matière d'investissements

L'année 2015 sera d'abord celle de la finalisation des opérations engagées en 2014 et, au premier rang, du nouveau restaurant municipal. Sur les autres budgets, elle verra également se terminer les travaux de sécurisation de l'approvisionnement de la commune en eau potable.

2015 sera également l'année de lancement du vaste chantier de réaménagement du centre-ville, travaux qui s'étaleront dans le temps et devront permettre d'assurer sereinement et durablement les mutations de la commune. Cette opération fera vraisemblablement l'objet d'un budget spécifique permettant d'en suivre précisément les coûts.

N'ayant pas eu besoin de recourir à la totalité des montants prévus en emprunt (2 281 280 € réalisés pour 2 628 000 € prévus), la commune conserve une capacité d'endettement pouvant lui permettre d'envisager sereinement la réalisation des projets 2015, d'autant qu'elle bénéficie également d'excédents réels tant en investissement qu'en fonctionnement.

#### Les ratios financiers

Budget principal CA 2014	Liffré en K€	Liffré par hab.	Moyenne de la strate 2013 par hab.
Encours de la dette au 31/12/2014	6 180	878 €	881 €
Annuité de la dette (capital+intérêts)	679	96 €	112€
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,77		

Le ratio d'endettement mesuré par le capital restant dû au 31 décembre divisé par les recettes réelles de fonctionnement a progressé en 2014, passant de 0,56 à 0,77 sous l'effet de la souscription de nouveaux emprunts tout en restant nettement inférieur au 0.83 de 2012.

Opéraions de Fonctionnement	En milliers d'Euros CA 2014	Moyenne de la strate €/hab 2013	Liffré CA 2014 €/hab
Total des charges de fonctionnement	8 240	1 029	1 170
dont : Charges de personnel	4 789	513	680
Achats et charges externes	2 034	264	288
Charges financières	114	34	16
Subventions versées	316	73	44
Résult. de fonct. Reporté + opérations d'ordre de transferts entre sections	1 616		
Total des produits de fonctionnement réels	7 986	1 167	1 134
dont : Impôts Locaux	2 776	448	394
Autres impôts et taxes	368	79	52

Dotation globale de fonctionnement	888	203	126
Compensation CCPL	2 216		314
produits des services	981		139
Autres dotations, subv. et participations	373		
Autres produits de gestion courante	137		
Produits exceptionnels	82		
Atténuations de charges	118		

#### Priorités proposées pour 2015

#### Orientations en matière d'investissement

Comme les années passées, les priorités 2015 demeurent :

- La maîtrise des dépenses et notamment des dépenses d'énergie de nos bâtiments et de l'éclairage public, afin de soutenir les efforts entrepris en fonctionnement, notamment avec le nouveau marché de fourniture de gaz.
- La poursuite du programme pluriannuel d'entretien de nos routes.
- Le lancement d'un programme de mise en accessibilité de nos Etablissement Recevant du Public, en commençant par établir le diagnostic initial indispensable pour nous permettre de répondre aux obligations légales qui s'imposent aux collectivités au plus tard pour le 27 septembre 2015.
- La finalisation des travaux de mise en place de la signalétique urbaine attendue par tous.
- Lancement de la procédure de construction de la nouvelle Gendarmerie.

Les ordres de grandeur des dépenses d'investissement seraient les suivants :

- remboursement du capital d'emprunts : 550 000 €,

- restes à réaliser : 400 000 € (hors cuisine centrale),

travaux de bâtiment
 ∴ Cuisine centrale
 travaux de voirie
 ∴ 1 800 000 €, dont
 ∴ 1 400 000 €,
 ∴ 450 000 €

## Orientations en matière de fonctionnement

En 2015, grâce aux mutualisations qui seront réalisées avec la CCPL et à la poursuite d'une politique constante de recherche d'économies, notamment grâce au développement des achats groupés, les dépenses de fonctionnement devraient être stables légèrement inférieures au prévisionnel 2014.

## Les charges à caractère général

Les efforts visant à contenir les dépenses seront poursuivis ce qui permettra de maintenir les dépenses courantes à leur niveau d'exécution 2014, soit environ 2 035 000 €.

## Les frais de personnel

Les dépenses de personnel seront réduites mécaniquement par le passage des agents du service Ressources Humaines et de l'agent ADS au sein du service commun créé pour chacun de ces services au sein de la CCPL. Bien entendu, ces transferts seront compensés, mais ils le seront par la diminution de l'attribution de compensation versée à la commune par la CCPL. Cela aura pour effet de réduire les recettes de fonctionnement, mais dans une proportion moindre de la réduction qui s'opèrera sur le chapitre 012. De ce fait, ce dernier est anticipé inférieur à 4 700 000 € pour une exécution 2014 à 4 789 283 €. Cette évolution s'accompagne également d'une stabilité globale des effectifs par rapport à ceux que compte la collectivité au 31 décembre 2014.

#### Les charges de gestion courante

Le soutien au monde associatif, au-delà des équipements mis à disposition, sera maintenu à un niveau identique à 2014.

Le montant de ce chapitre pourrait être de 950 000 €.

#### Les charges financières

En considération des emprunts à souscrire, leur montant serait d'environ 200 000 €.

⇒ Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement pourraient s'établir à environ 8 200 000 M€

## Les recettes / Atténuations de charge

Il est prévu de facturer aux budgets annexes les frais de personnel qui leur reviennent, certains ne l'ayant pas été en 2014, une hausse des recettes de ce chapitre devrait s'en suivre

La souscription d'une assurance des risques statutaires (maladie, invalidité, décès, accident du travail) a permis d'obtenir des recettes à ce titre et surtout de compenser des charges importantes et imprévues en matière d'absences de personnel pour les risques assurés.

Il est possible d'envisager 210 000 € de recettes sur ce chapitre en 2015.

## Les opérations d'ordre

Les travaux effectués en régie qui contribuent à accroitre le patrimoine communal continueront à être imputés sur ce chapitre. La volonté est de les intensifier et donc une estimation de travaux pour  $100\ 000\ \in$  a été faite sur ce chapitre.

#### Produits de services

La crise économique ne permet pas d'envisager de faire progresser de manière significative ces recettes qui n'évolueront donc qu'au rythme de l'augmentation de la fréquentation des services (notamment de restauration scolaire) accru de l'inflation pour éviter un décrochage entre ces tarifs et le prix réel des services. Au final, les recettes attendues sur ce chapitre devraient s'élever à environ 1 100 000 €.

## Impôts et taxes

Nous considérons que le montant des recettes fiscales devrait être de l'ordre de 5 450 000 € à taux de fiscalité constant, soit une hausse d'environ 40 000 € par rapport à 2014. En effet, la très légère hausse des recettes fiscales sera en partie compensée par la diminution de l'attribution de compensation communautaire contrepartie de la prise en charge d'une partie du coût de mise en place des services communs évoqués ci-dessus.

#### Dotations et participations

Compte tenu de la politique actuelle de baisse des dotations d'État, le montant à prévoir pour ce chapitre serait de l'ordre de 1 200 000 €, en baisse d'environ 3 % par rapport à 2014.

#### Locations

Leur montant restera de l'ordre de 130 000 €.

## Produits exceptionnels

Ils concernent surtout les indemnités de sinistres et sont difficiles à chiffrer de façon pertinente.

Au final, hors reprise de l'excédent de fonctionnement de 2014, le montant des recettes de fonctionnement serait de l'ordre de 8,1 M€.

#### Synthèse

Au regard de la situation et des dispositions législatives qui nécessitent un effort supplémentaire des collectivités pour contribuer au comblement du déficit de l'État, tout en contribuant à la nécessaire relance économique, nous sommes contraints de maintenir un contrôle drastique de nos dépenses de

fonctionnement et d'investissement, afin de ne pas laisser dériver notre endettement et de ne pas avoir recours à de nouvelles hausses de fiscalité alors même que la situation des ménages est tendue et ce, même si le niveau d'imposition de Liffré est nettement moins important que celui des communes du Département qui lui sont comparables avec, de surcroît, un rapport équipement et services sur fiscalité très avantageux pour une commune de notre taille.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par nos concitoyens doivent nous conduire à conserver l'accessibilité à nos services publics via des tarifs basés sur les quotients familiaux et à maintenir voire renforcer notre politique d'accompagnement social via les dotations, notamment, affectées au CCAS de la ville.

L'année 2015 sera donc celle de la poursuite des efforts de gestion sur lesquels élus et services sont pleinement mobilisés. Ce sont ces efforts qui doivent nous permettre de dégager des marges de manœuvre pour soutenir l'indispensable développement de notre territoire.

Grâce à eux, 2015 sera aussi l'année de la poursuite d'une politique ambitieuse pour le développement de la commune, un développement qui est la seule voie du maintien du haut niveau de services dont bénéficient les Liffréens, voire de son accroissement, si la commune et tout le Pays de Liffré étaient entendus dans leur volonté d'accueillir sur leur sol le nouveau lycée au Nord-Est de Rennes.

Il est **DONNÉ ACTE** à Monsieur le Maire par le Conseil de la tenue du débat d'orientations budgétaires.



L'an deux mil quinze, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 19 février 2015

Affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 29

<u>20 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, ROUSSEL Annaïck, SAINTILAN Denis, THESSIER Maryvonne et VEILLON Sandra.

<u>4 pouvoirs</u>: Mme BOURCIER Véronique (pouvoir à M. le Maire), M. LORAND Guénaël (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme RUCKERT Elsa (pouvoir à M. DESBORDES), M. SALAÜN Ronan (pouvoir à Mme DÉSILES).

<u>5 absents excusés</u>: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, JOUSSEAUME et RAULT, Mesdames FRANCANNET et RANSONNETTE.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### Nº 15.043

# MAISON FAMILIALE DU PAYSAGE ET DE L'HORTICULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur CLÉRY, adjoint chargé à la voirie, aux services techniques et bâtiments informe l'assemblée municipale que le rapprochement qui s'est effectué depuis quelques temps entre la Maison Familiale du Paysage et de l'Horticulture de Saint Grégoire et la commune a incité le Directeur de cette structure de formation à envisager de nouer un vrai partenariat.

A cette fin, il est proposé de conclure une convention de partenariat permettant de formaliser les modalités de la collaboration envisagée.

Cette convention vise à permettre à la Maison Familiale de bénéficier de lieux de mise en situation pour des travaux d'aménagement paysager (taille de rosiers et de fruitiers) dans le cadre de ses formations continues d'Eco-Jardinier et d'Eco-Concepteurs. Dans le prolongement du partenariat avec la commune, cette dernière s'engagerait donc à fournir des lieux d'exercice pour les élèves Eco-Jardiniers et Eco-Concepteurs.

Mis à disposition, les stagiaires resteraient placés sous la responsabilité de leur établissement via leur(s) encadrant(s) pédagogique(s) tout au long de leur temps de présence à Liffré. La commune s'engage simplement à mettre à la disposition des stagiaires un lieu pour se restaurer et les matériels nécessaires aux travaux demandés et au nettoyage des chantiers, les élèves venant toutefois avec leurs propres sécateurs.

Une première mise en œuvre de cette convention pourrait intervenir le 6 mars avec 14 stagiaires divisés en deux groupes de 7 dont l'un interviendrait le matin et l'autre l'après-midi au parc des senteurs et au parc Pierre Rouzel pour tailler rosiers, arbustes et fruitiers.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention présentée et tout autre document nécessaire à sa bonne mise en œuvre.



L'an deux mil quinze, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Affichage :</u>
Nombre de
conseillers en
exercice : 29

<u>20 Présents</u>: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, ROUSSEL Annaïck, SAINTILAN Denis, THESSIER Maryvonne et VEILLON Sandra.

<u>4 pouvoirs</u>: Mme BOURCIER Véronique (pouvoir à M. le Maire), M. LORAND Guénaël (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme RUCKERT Elsa (pouvoir à M. DESBORDES), M. SALAÜN Ronan (pouvoir à Mme DÉSILES).

<u>5 absents excusés</u>: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, JOUSSEAUME et RAULT, Mesdames FRANCANNET et RANSONNETTE.

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.044

# SÉJOURS COURTS ET SÉJOURS DE VACANCES ORGANISÉS PAR L'A.L.S.H. ET LE SERVICE JEUNESSE - ÉTÉ 2015 -

Monsieur BERTIN, conseiller municipal délégué à la jeunesse, informe l'assemblée communale que dans le cadre des activités d'été proposées par le service jeunesse, et afin de répondre aux attentes d'un public de 4 à 16 ans, il est prévu de mettre en place, en juillet 2015, 2 activités accessoires à l'accueil de loisirs Pierre Rouzel et six séjours de vacances de cinq à onze jours.

Ces séjours seront encadrés par des animateurs diplômés, sous la responsabilité d'un directeur présent sur place. Pour les activités spécifiques (prestations), des animateurs qualifiés et diplômés seront présents. Ils travaillent au sein de structures agréées par la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Dans tous les cas, l'hébergement est prévu sous toile de tente dans des lieux adaptés. Les jeunes partent et reviennent en car municipal ou par un transporteur privé.

#### • Les 2 activités accessoires de l'accueil de loisirs Pierre Rouzel :

Dates	Durée	Age Nb de places	Lieux	Activités
Du 6 au 7 juillet 2015	2 jours/1 nuit	4-6 ans 14 places	Auberge de la Maison Neuve à Chauvigné - 35	Soins aux animaux

Du 8 au 10 juillet 2015	3 jours/2 nuits	5-7 ans 14 places	Ferme pédagogique* / centre équestre « La Ruée vers l'air » à Guignen -35	Equitation
----------------------------	-----------------	----------------------	---	------------

<sup>\*</sup> homologué camp Marabout par la Caisse d'Allocations Familiales

Dispositions communes aux activités accessoires :

- hébergement sous toile de tente

- départ le matin et retour en fin d'après-midi

- transport : car municipal

- encadrement : 1 directeur et 2 animateurs diplômés

## • <u>Les séjours de vacances</u> :

Dates	Durée	Public concerné Nb de places	Lieux	Activités
Du 13 au 17 juillet 2015	5 jours/4 nuits	7-10 ans 20 places	Ferme pédagogique* / centre équestre « La Ruée vers l'air » à Guignen -35	Equitation
Du 20 au 24 juillet 2015	5 jours/4 nuits	7-11 ans 20 places	La Ferme de Chênedet* à Landéan - 35	Multi-activités : Nature, kayak, orientation
Du 27 au 31 juillet 2015	5 jours/4 nuits	8-11 ans 20 places	Base de loisirs du Couesnon* à Mézières sur Couesnon - 35	Option sport : Canoé, tir à l'arc, escalade
Du 5 au 15 juillet 2015	11 jours/10 nuits	10-13 ans 20 places et 14-16 ans 20 places	Camping Port du Neuvic Neuvic (Corrèze)	Activités locales
Du 18 au 25 juillet 2015	8 jours/7 nuits	12-16 ans 32 places	Camping de la Torche Plomeur (Finistère)	Stage de surf, baignade et jeux de plein air
Du 27 au 31 juillet 2015	5 jours/4 nuits	10-15 ans 32 places	Camping de la Torche Plomeur (Finistère)	Stage de surf, baignade et jeux de plein air

<sup>\*</sup> homologué camp Marabout par la Caisse d'Allocations Familiales

Dispositions communes aux séjours de vacances :

- hébergement sous toile de tente dans des lieux adaptés
- chaque départ aura lieu le matin, chaque retour en fin d'après-midi
- car municipal pour les séjours à Guignen, Landéan et Mézières sur Couesnon, transporteur privé pour les autres séjours

- encadrement : séjours à Guignen, Landéan et Mézières : 1 directeur + 2 animateurs

séjour à Neuvic : 1 directeur + 5 animateurs

séjour de 8 jours à La Torche : 1 directeur + 4 animateurs pour 32 jeunes séjour de 5 jours à La Torche : 1 directeur + 3 animateurs pour 32 jeunes

- annulation des séjours si pas assez d'inscrits
- Les Liffréens sont prioritaires.

#### Les tarifs – la facturation

Destination	Coût réel du séjour tarif «extérieurs»*	Tarif maximum pour les Liffréens et ayant droits**	Tarif minimum pour les liffréens et ayant droits**
Séjour de 2 jours à Chauvigné	111 €	89 €	22€
Séjour de 3 jours à Guignen	192€	154€	38 €
Séjour de 5 jours à Guignen	248 €	199€	50€
Séjours de 5 jours à Chênedet	197 €	157 €	39 €
Séjours de 5 jours à Mézières/C.	206 €	165€	41 €
Séjours de 11 jours à Neuvic	435 €	348 €	87 €
Séjour de 8 jours à La Torche	394 €	315 €	79 €
Séjour de 5 jours à La Torche	285 €	228 €	57 €

<sup>\*</sup> les aides aux temps libres viendront en déduction des versements effectués par les familles si celles-ci y ont droit.

#### Précisions sur les tarifs :

- Les Liffréens et ayant-droits (cf. définition ci-dessus) bénéficient d'un tarif préférentiel correspondant à une réduction d'au moins 20 %. Cette déduction s'applique sur le coût réel du séjour.
- Les tarifs sont arrondis à l'euro prêt : de 0,01 € à 0,49 € : arrondi à l'euro inférieur de 0,50 € à 0,99 € : arrondi à l'euro supérieur
- Les habitants des communes extérieures se verraient appliquer le tarif égal au coût réel des séjours indiqué ci-dessus. Toutefois, si des communes du Pays de Liffré souhaitent participer financièrement aux séjours, il leur serait proposé une convention.

En résumé, les familles liffréennes, après déduction des aides diverses (comités d'entreprises, Aides aux temps libres...) bénéficieront d'une déduction de 20 % minimum par rapport au coût réel. Celle-ci est basée sur le quotient familial, comme indiqué ci-dessous :

Tranche du quotient familial (en €)	Aide de la commune	C	Tranche du quotient familial (en €)	Aide de la commune
-200 €	80 %		800-899€	45 %
200-299 €	75 %		900-999 €	40 %
300-399 €	70 %		1000-1099 €	35 %

<sup>\*\*</sup> ayant droit : enfant dont l'un des parents travaille à Liffré et qui a bénéficié du tarif d'ayant droit au cours de l'année scolaire 2013-2014. Dans ce cas, le bénéfice du tarif demeure acquis jusqu'à l'entrée de l'enfant ou du dernier enfant de la fratrie au collège, dès lors qu'il y a encore un enfant bénéficiaire du tarif d'ayant droit au moment de l'entrée de l'aîné en 6ème, conformément à la décision prise par délibération n°14-151 du 23 mai 2014.

400-499 €	65 %	1100-1199 €	30 %
500-599 €	60 %	1200-1299 €	25 %
600-699 €	55 %	1300 € et plus	20 %
700-799 €	50 %	1500 c et plus	20 70

Les factures seront envoyées aux familles par le receveur municipal et pourront faire l'objet de trois titres de recettes pour les familles qui le souhaitent. Elles seraient remboursées dans les cas suivant :

- annulation du séjour par la municipalité,
- absence de l'enfant pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical.

## Création de postes et de régies d'avances :

Destination	Nb de places	Age des participants	Direction	Equipe d'animation (postes à créer)	Montant de la régie*	Temps de préparation maximum accordé aux animateurs
Séjour de 2 jours à Chauvigné	14	4-6 ans		2 animateurs	• • • • •	³/4 jour
Séjour de 3 jours à Guignen	14	5-7 ans	1 directeur	2 animateurs	3 300 €	³/4 jour
Séjour de 5 jours à Guignen	20	7-10 ans	détaché de l'équipe	2 animateurs	Régie d'avances	1 jour ½
Séjours de 5 jours à Chênedet	20	7-11 ans	d'animation	2 animateurs	globale pour les 5	1 jour ½
Séjours de 5 jours à Mézières/C.	20	8-11 ans		2 animateurs	séjours	1 jour ½
Séjours de 11 jours à Neuvic	40	10-16 ans	1 directeur	5 animateurs	8 100 €	1 jour ½
Séjour de 8 jours à La Torche	32	12-16 ans	détaché de l'équipe	4 animateurs	Régie globale	1 jour ½
Séjour de 5 jours à La Torche	32	10-15 ans	d'animation	3 animateurs	pour les 3 séjours	1 jour ½

<sup>\*</sup> Les régies couvrent les frais d'alimentation et de fournitures pédagogiques. Ces sommes sont prévues dans les budgets des séjours.

Le temps de préparation octroyé aux animateurs indiqué dans le tableau ci-dessus sera rémunéré sur présentation de feuilles d'heures et en fonction du temps de travail réalisé.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs à demander aux familles,
- ACCEPTE que le paiement de la participation des familles soit effectué en trois fois par émission de trois titres de recettes chacun à un mois d'intervalle,
- CRÉE les postes d'animateurs vacataires indiqués ci-dessus,
- CRÉE deux postes de directeur,

- DIT que le temps de travail des animateurs vacataires correspond au temps du séjour, plus le temps de préparation de celui-ci indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que la rémunération versée aux vacataires sera celle en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015 compte tenu des dispositions arrêtées par délibération n° 06.169 du 3 octobre 2006,
- DIT que le personnel titulaire de la fonction publique détaché sur les séjours recevra une indemnité selon les délibérations n°09.270 du 22 octobre 2009 et n°10.229 du 24 septembre 2010,
- CRÉE deux régies d'avance globale de 3 300,00 € et 8 100,00 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec les maires des communes du Pays de Liffré si ces derniers acceptent de participer au financement des séjours des habitants de leur commune.



L'an deux mil quinze, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 19 février 2015
Affichage:

20 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, ROUSSEL Annaïck, SAINTILAN Denis, THESSIER Maryvonne et VEILLON Sandra.

<u>4 pouvoirs</u> : Mme BOURCIER Véronique (pouvoir à M. le Maire), M. LORAND Guénaël (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme RUCKERT Elsa (pouvoir à M. DESBORDES), M. SALAÜN Ronan (pouvoir à Mme DÉSILES).

 $\underline{5}$ absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, JOUSSEAUME et RAULT, Mesdames FRANCANNET et RANSONNETTE.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

## N° 15.045

## AUTORISATION POUR MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LES BUDGETS 2015 EAU ET ASSAINISSEMENT PAR ANTICIPATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que conformément à ce que prévoit l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget prévisionnel 2014, et ce jusqu'au vote du budget prévisionnel 2015 auxquels les sommes qui auront été engagées, liquidées ou mandatées devront être reprises.

A cette fin, il est demandé de valider les montants suivants :

## Pour le budget eau :

Chapitre 23 – immobilisations en cours (article 2315) :

Prévus au BP 2014 : 1 610 360,75 €
 Autorisés jusqu'au vote du BP 2015 : 402 590,18 €

#### Pour le budget assainissement :

Chapitre 23 – immobilisations en cours (article 2315) :

Prévus au BP 2014 : 1 255 363,97 €
 Autorisés jusqu'au vote du BP 2015 : 313 840,99 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement sur les budgets 2015 eau et assainissement par anticipation dans la limite des montants ci-dessus.